

LIEBHERR EURO 2019

3 AU 8 SEPTEMBRE | NANTES
SALLE SPORTIVE MÉTROPOLITAINE

REGLEMENTS SPORTIFS REGIONAUX

Edition 2019-2020



LIEBHERR

AGENCE
ENVAIÉE
CARITATIVE
enfants du monde



TIBHAR

Nittaku

FFT
Fédération Française
de Tennis de Table

FFTT
FFTTU.OFG



PAYS DE LA LOIRE

Loire
Atlantique

Nantes
Métropole



LES OPTICIENS
MUTUALISTES

HOYA
C'EST VOTRE QUE VOUS



taliplast

SOMMAIRE

(Toutes les modifications en rouge)

[Championnat par équipes](#)

[Critérium Fédéral](#)

[Challenge Bernard JEU](#)

[Individuels Vétérans](#)

[Coupe Nationale Vétérans - Phase régionale](#)

[Titres par équipes Vétérans](#)

[Sport dans l'Entreprise](#)

[Coupe Régionale Inter-clubs](#)

[Finales Régionales par Classements](#)

[Titres par équipes régionaux](#)

[Grand Prix du Ping des Pays de la Loire](#)

[Homologation des Tournois](#)

RÈGLEMENT Championnat par équipes

Saison 2019-2020 (mise à jour du 13-07-2019)

Les règlements de référence sont les règlements sportifs fédéraux édition 2019/2020
Seules les options de la Ligue sont portées dans le règlement du Championnat par équipes et sont valables pour la saison 2019-2020

« Règlements et procédures consultables et téléchargeables sur le site de la Ligue et sur espace Mon Club »

Article 1-Engagement des équipes

La procédure d'engagement est réalisée en ligne.

En cas de non-confirmation de l'engagement et de son règlement financier, l'équipe concernée est retirée de la compétition, avec les conséquences qui en découlent :

Une amende de 300 € sera appliquée à tout désistement d'une équipe pour le championnat régional après le 30 juin. Cette amende sera doublée pour désistement entre le 1^{er} et le 31 août (600 €) et triplée pour désistement après le 1 septembre (900 €).

Après le 30 juin, les engagements sont acquis à la Ligue.

En cas de désistement(s) après le 30 juin, la Ligue se donne le droit de repêcher le nombre d'équipes nécessaires pour avoir des poules de 8 équipes selon le classement de fin de 2^{ème} phase de la saison précédente.

Article 2 - Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes masculin et féminin au niveau pré national, régional 1, 2 et 3, les associations doivent :

2.1 Disposer de juges arbitres 1^{er} degré en activité et licenciés traditionnels au titre de l'Association (Même pour les équipes qui accèdent en 2^{ème} phase) en suivant le barème :

- De la Pro A à la Pré-nationale : disposer obligatoirement d'un juge arbitre 1^{er} Degré par équipe.
- De la régionale 1, 2, et 3 un seul juge arbitre 1^{er} Degré suffit.

2.2 Disposer de 12 licenciés au moins disputant effectivement le championnat national ou régional et le championnat départemental par équipes - corporatif exclu.

2.3 Disposer de 3 licenciés jeunes (14 ans au plus le 1er Janvier de la saison en cours) disputant effectivement une épreuve par équipes réservée aux Jeunes (Championnat départemental jeunes ou coupe régionale interclubs). (Même pour les équipes qui accèdent en 2^{ème} phase). Pour les clubs évoluant uniquement au niveau régional, ces clubs doivent disposer obligatoirement de 3 licenciés jeunes et disputant jusqu'à son terme une compétition par équipes réservée aux jeunes de leur département (benjamin à junior).

Cette participation doit être effective, le forfait général dans le championnat jeune amenant la mise hors compétition dans le championnat régional et entraînant la rétrogradation en division inférieure.

2.4- Le non-respect de ces conditions entraîne des sanctions suivant l'article II.701 des règlements fédéraux.

2.5 - Pour le championnat féminin, 2 équipes d'un même club peuvent être autorisées dans la même poule.

Article 3 - Le Juge arbitrage et l'arbitrage

En Pré-nationale messieurs et dames, la CDA concernée désigne un juge arbitre qui sera indemnisé par la Ligue.

Le club recevant **peut** fournir **1 ou plusieurs arbitres** (AC, AR, AN, AI, JA).

Les parties **peuvent être** arbitrées par le JA et **les arbitres**.

En Régionale 1, 2,3 messieurs et **en R1 dames**, le club recevant invite un **ou plusieurs officiels** de l'arbitrage (AC, AR, AN, AI, JA), issu du club ou non, à gérer les parties. Un juge arbitre peut gérer 3 rencontres maximum.

Concernant cet article, il n'y aura pas de sanctions.

Article 4 - Horaires

Les rencontres de championnat régional ont lieu soit le samedi à 17H soit le dimanche à 14H30 (choix de l'équipe recevante pour **les deux phases**) aux dates fixées au calendrier. **La demande de changement pour toutes les divisions (date ou horaire) doit parvenir à l'adresse suivante : sportive@pdltt.org au moins 15 Jours avant la date de la rencontre.** (Imprimé excel à télécharger sur le site de la Ligue - Rubrique SPORTIF), ou passer par **SPID MON CLUB**.

Pour toute rencontre juge arbitrée avancée sans autorisation de la commission sportive, cela entraîne :

- Rencontre perdue par **pénalité 0 point rencontre** pour les deux équipes.

Article 5 – Equipe incomplète

En championnat régional masculin, les équipes doivent être complètes.

Un joueur ou une joueuse non qualifiée(e) entraîne pour l'équipe à laquelle il appartient la perte de la rencontre pénalité (14-0 et 3-0 points rencontre).

En championnat régional féminin, l'absence d'une joueuse est autorisée sans sanctions sportives, seule une amende sera appliquée pour équipe incomplète selon le tarif des amendes (voir tableau **en bas**).

5.1- Etablissement de la feuille de rencontre

Tous les joueurs participant au championnat par équipes et le capitaine non joueur d'une équipe doivent être licenciés FFTT au titre de l'association qu'ils représentent.

La présentation de la licence est obligatoire, même avec l'utilisation de GIRPE (règlements fédéraux).

Article 6

Les parties sont toutes disputées suivant l'ordre de la feuille de rencontre, sur 2 tables homologuées sans affectation de N° de table.

Article 7 - Saisie des résultats

La **remontée** des feuilles de rencontres doit être faite en utilisant **GIRPE avant le dimanche soir 21h** ; pour les équipes masculines et féminines, chaque capitaine conserve un exemplaire recto/verso **signé** qui pourra être demandé en cas de litige ou contestation.

Si problème, aviser la commission sportive et envoyer la feuille de rencontre sous format PDF. Une équipe exempte doit réaliser une feuille de rencontre sous GIRPE (format PDF) et l'envoyer à : sportive@pdltt.org

Article 8 - Forfait

8.1 Forfait Simple

Rencontre perdue 14-0 et 3-0 points rencontre.

8.2 - Forfait général

Le forfait général d'une équipe entraîne la mise hors compétition pour la phase en cours de toutes les autres équipes d'un numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général, uniquement dans leur championnat respectif (masculin ou féminin) et la descente de chacune de ces équipes dans la division inférieure à la fin de la phase considérée.

Article 9 – Participation des Féminines

La participation des Féminines par équipes est autorisée dans toutes les divisions du Championnat Régional Masculin.

Une joueuse peut disputer deux rencontres au plus pour la même journée, dans une équipe du championnat féminin et dans une équipe du championnat masculin, sans que cela ne l'amène à jouer 2 rencontres à la même date.

Article 10 - Classement dans une poule

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontre. Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

- En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées entre elles ;
- En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées/manches perdues sur les rencontres disputées entre elles ;

c) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points manches gagnés / points-manches perdus sur les rencontres disputées entre elles ;

d) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

e) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

Article 11 Attribution des titres

11-1 Titres masculins

A la fin de la Phase 2 :

Pré-nationale : les premiers et **deuxièmes** de chaque poule se rencontrent

Le vainqueur est Champion des Pays de la Loire de pré nationale.

Régionale 1 : les premiers de chaque poule se rencontrent. Le vainqueur est champion des Pays de la Loire de R1

Régionale 2 : les premiers de chaque poule se rencontrent au cours d'une compétition, après tirage au sort pour la composition d'un tableau à élimination directe, le vainqueur est champion des Pays de la Loire de R2.

Régionale 3 : les premiers de chaque poule se rencontrent selon la même formule qu'en R2. Le vainqueur est champion des Pays de la Loire de R3.

11-2 Titres féminins

A la fin de la Phase 2 :

Pré-nationale et R1 : l'équipe classée 1^{ère} de la poule est championne des Pays de la Loire de pré nationale **et** de régionale 1.

Article 12 - Nombre de joueurs ou joueuses par équipes

Pré nationale, régionale 1, 2 et 3 masculine : équipes de 4 joueurs ou joueuses

Pré nationale et régionale 1 féminine : équipes de 4 joueuses.

Le nombre de phases est fixé à 2. Le nombre d'équipes par poule est fixé à 8.

Le nombre de rencontres par semaine est fixé à 1 ou 2 en cas de rattrapage ou d'avancement de rencontre.

Arrêt de la rencontre : toutes les parties sont jouées. Pour les rencontres disputées lors des journées des Titres, arrêt de la rencontre au score acquis.

Article 13 - Championnat masculin

La Pré-nationale est composée de 2 poules.

La Régionale 1 est composée de 3 poules.

La Régionale 2 est composée de 5 poules.

La Régionale 3 est composée de 10 poules.

La plus haute division départementale permet l'accession directe à la dernière division régionale :
Montées en 1^{ère} phase et 2^{ème} phase : 5 pour la Loire Atlantique, 4 pour le Maine et Loire, la Sarthe et la Vendée, 3 pour la Mayenne.

13.1 - Montées lors des deux phases

Pré nationale : les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule montent en nationale 3.

Régionale 1 : les équipes classées 1^{ère} de leur poule montent en pré nationale.

Régionale 2 : les équipes classées 1^{ère} de leur poule montent en R1.

Régionale 3 : les équipes classées 1^{ère} de leur poule montent en R2.

13.2 Descentes lors des deux phases

Dans chaque division, il descend autant d'équipes qu'il est nécessaire pour qu'il ne reste que des poules de 8 équipes.

Article 14 - Championnat Féminin

La Pré-nationale est composée de 1 poule.

La Régionale 1 est composée de 1 poule.

La plus haute division départementale permet l'accession directe à la dernière division régionale.
Chaque Comité dispose d'une ou plusieurs montées en régionale 1.

14.1 - Montées en 1^{ère} 2^{ème} phase :

Pré nationale : l'équipe classée 1^{ère} monte en nationale 3.

Régionale 1 : l'équipe classée 1^{ère} monte en Pré-nationale, voir plus selon le nombre de places libres en pré-nationales.

DESCENTES en 1^{ère} et 2^{ème} PHASE

Dans chaque division, il descend autant d'équipes qu'il est nécessaire pour qu'il ne reste que des poules de 8 équipes. Sauf éventuellement en régionale 1.

Article 15- Dispositions Générales

Une sanction sportive ou financière appliquée par la Ligue est susceptible d'appel dans un délai de 15 jours. L'appel n'est pas suspensif.

Toute sanction appliquée par la commission sportive régionale est susceptible d'appel devant le Conseil de Ligue représenté par le **Jury d'appel**.

Tout club ou licencié faisant appel auprès du Jury d'appel de la Ligue devra le faire **par courrier recommandé, avec accusé réception, accompagné obligatoirement d'un chèque de caution d'un montant de 200 €**. Celle-ci sera intégralement remboursée si le club demandeur obtient gain de cause, acquis à la ligue si l'appel est reconnu non valable.

Toute sanction appliquée par cette instance est susceptible d'appel devant le Jury d'appel de la fédération.

Article 16

Des membres de la Ligue et les arbitres désignés par celle-ci pourront contrôler la régularité des rencontres. Les capitaines d'équipes devront être à leur disposition pour leur présenter les licences et la feuille de rencontre.

Dans le cas où un arbitre désigné se présenterait dans une salle et que la rencontre devant s'y disputer aurait été reportée sans que la Ligue en ait connaissance, les deux équipes seraient pénalisées par une sanction pouvant aller jusqu'au forfait.

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/championnat-par-equipes/>

LES AMENDES SPORTIVES

- Les clubs sans JA1 (voir article 2) : Amende de 200 € la 1^{ère} année
450€ si récidive.

En cas d'inscription dans la saison en formation JA1, l'amende est supprimée si le candidat termine celle-ci avec succès.

- équipe masculine incomplète :	Pénalité
- équipe féminine incomplète : par joueuse manquante	40 €
- demande d'avancement non parvenue dans les délais	8 €

- Forfaits

Championnat régional en 2 phases sans rencontre retour (La 2^{ème} phase n'est pas considérée comme rencontre retour, même si certaines équipes se rencontrent une 2^{ème} fois).

a) Forfait non excusé amende de 200 euros acquis à la ligue si l'équipe adverse ne s'est pas déplacée

b) Forfait excusé amende de 100 euros, pour l'équipe auteur du forfait.

- feuille de rencontre de forfait non saisie sur GIRPE

* Pénalité applicable à l'équipe qui bénéficie du forfait : **6 €**

- **Feuille de rencontre** non remontée par GIRPE avant **LE DIMANCHE SOIR 21H00** équipe exempte incluse :

1 ^{ère} fois	6 €
2 ^{ème} fois	12 €
3 ^{ème} fois	24 €

- Réclamation

Réclamation sur feuille de rencontre, droit égal au forfait Ligue (30 €) pour confirmation de la réclamation à adresser dans les 72 heures suivant la rencontre (remboursable si la réclamation est justifiée, acquis à l'organisme contrôlant le championnat dans le cas contraire).

-**Tenue** des joueurs non réglementaire : Par joueur dans tous les cas **6 €**

REGLEMENT CRITERIUM FEDERAL

SOMMAIRE

1- DISPOSITIONS GENERALES

2- ORGANISATION SPORTIVE REGIONALE

3- DEROULEMENT SPORTIF REGIONAL

4- DISPOSITIONS DIVERSES

TITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU CRITERIUM FEDERAL

Préambule : Le critérium fédéral est réservé aux **licenciés traditionnels** à la Fédération Française de Tennis de Table. Chaque saison, tout joueur désirant y participer doit acquitter, lorsqu'il s'engage, un **droit d'inscription forfaitaire** par l'intermédiaire de son association.

Licenciation : Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et **de** sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « certificat médical **fourni** » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » **figure** sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité **mentionnant « pratique du tennis de table en compétition »**.
- **S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.**

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique);
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique);
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « **FFTT** » pour smartphones (Android et IOS)
(Voir articles II.606.1 et II.606.2 du règlement administratif de l'édition **2019**).

Les personnes figurant sur le « banc », situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre et/ou l'arbitre doivent s'assurer de leur licenciation. (Rappel : un seul conseiller par joueur pour les compétitions individuelles et le même du début à la fin d'une partie)

Si un joueur ou une joueuse présente sa licence 1^{ère} phase, en 2^{ème} phase, en respectant la législation sur la certification médicale, il ou elle peut jouer. Il ne sera pas porté sur la feuille de poule son classement et ses points classement.

Article 1 - Organisation sportive

Le critérium fédéral comporte quatre échelons : National 1, National 2 de zone, régional et départemental.

Article 2 - Catégorie d'âge

A tous les échelons, les catégories d'âge prennent en compte l'âge au 1er janvier de la saison en cours.

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente **ou** des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

Article 3 - Cotations et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème défini par les règlements sportifs fédéraux.

Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

Article 4 - Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie de sa poule, il est déclaré perdant pour cette partie et marque zéro point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Article 5 - Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à chaque Commission Sportive compétente de statuer, compte tenu des motifs évoqués et après enquête sur les cas particuliers.

Pour les divisions nationales, le délégué fédéral ou le responsable national est habilité à prendre lors de la compétition toutes les décisions qui s'imposent, après consultation avec le juge arbitre. Le juge arbitre et le responsable adresseront à la FFTT à l'issue de la compétition un rapport circonstancié sur le déroulement de cette épreuve.

Article 6 - Nombre de tours

A tous les échelons, le critérium fédéral se déroule en quatre tours dans tous les tableaux

Article 7 - Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 8 - Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

Article 9 - Repêchage

En cas d'égalité aux points/lettre du barème du critérium fédéral, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le mieux classé en points licence.

Article 10 - Première participation ou reprise d'activité lors du 1er tour après une saison au moins d'absence.

Les joueurs qui s'inscrivent avant la date limite d'engagement fixée au 14 septembre sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif du tableau considéré (arrondi à l'entier le plus proche), c'est-à-dire ~~5 pour le tableau de 48~~, 3 pour les tableaux de 32 et 2 pour les tableaux de 16 et 24, avec la restriction que ces joueurs aient plus de points licence que le joueur ayant le moins de points licence dans le tableau concerné.

Un joueur peut s'inscrire au Critérium Fédéral à n'importe quel moment de la saison après le 1er tour, mais il est incorporé au niveau régional ou départemental.

Article 11 - Placement des joueurs

a) Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés en tenant compte **des points licence au dernier classement officiel diffusé obtenus à l'issue de la saison précédente**. Si un joueur qualifié n'a pas participé au Critérium fédéral lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui dans la limite de 10% par division.

En cas d'égalité, l'avantage est donné au joueur (à la joueuse) ayant le plus de points inscrits sur sa licence et ensuite si nécessaire au joueur le (à la joueuse la) plus jeune.

b) Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). En cas d'égalité, l'avantage est donné au joueur (à la joueuse) ayant le plus de points critérium fédéral sur la somme des tours précédents, ensuite si nécessaire, au joueur (à la joueuse) ayant le plus de points inscrits sur sa licence et ensuite si nécessaire, l'avantage est donné au joueur le (à la joueuse la) plus jeune.

c) Si un joueur qualifié, n'a pas participé au tour précédent (**sauf article 12,***), il est rétrogradé d'un échelon (division) et placé devant les joueurs qui se maintiennent dans l'échelon concerné (division) **sauf repechage spécifique pour les féminines (article 21)**.

Article 12 – Forfaits, abandons et suspension

a) Forfait :

Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement.

Il ne sera pas demandé de justificatif pour un forfait signalé avant la date fixée quelques jours avant la compétition (le mardi minuit pour la N2, **le mercredi midi pour la région**).

Par contre, **un justificatif devra être obligatoirement fourni après cette date pour considérer ce forfait comme forfait excusé.**

En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser le responsable et/ou sa ligue. :

Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé.

S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

Toute absence excusée au 4^e tour, doit être faite par écrit et un justificatif doit être fourni.

(Ex. Certificat médical, certificat de classe de neige, etc... ..).

Sauf avis contraire de leur part et ceci avant la date fixée précédant la compétition (mardi minuit pour l'échelon national 2 et mercredi midi pour l'échelon régional), tous les joueuses ou joueurs sont considérés comme titulaires de leur tableau et l'article I.102 des règlements sportifs 2018 ne leur sera plus appliqué.

***Dans le cas d'un 1^{er} Forfait excusé et justifié (voyages scolaires, Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie) hospitalisation, sélection ou stage de sélection nationale de la DTN ou des fédérations affinitaire et associées, le joueur est maintenue dans sa division.**

Dans le cas d'un 2^{ème} forfait excusé, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

Pour tout joueur qui sera déclaré Forfait Général, sans avoir prévenu préalablement le responsable du Critérium Fédéral de son forfait avant le tour considéré ou dans les 5 jours qui suivent le tour, le club se verra infliger une pénalité financière (tarif fixé la Ligue), de 15€ ainsi que la perte des points de la première partie que le joueur aurait dû jouer (seul un certificat médical pourra permettre au joueur de jouer le tour suivant et l'amende sera supprimée).

Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié **par le classement aux points du critérium fédéral.**

b) suspension :

Un joueur suspendu par une instance disciplinaire n'est pas considéré comme forfait, il marque 0 point et il est maintenu à l'échelon où il devait jouer (paragraphe précédent pour la descente supplémentaire).

c) abandon :

Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie).

Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée.

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie du classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer, et marque les points en fonction de la place obtenue.

Article 13 - Cartons disciplinaires

Cette compétition fait partie du « critérium fédéral » pour la comptabilisation des cartons disciplinaires.

TITRE 2 : ORGANISATION SPORTIVE DU CRITERIUM FEDERAL REGIONAL

Article 14 – Zones Géographiques

Avec la réforme territoriale des régions, les Pays de la Loire se voient attribuer le groupe 12.

Article 15 – Tableaux par catégorie d'âge et nombre de joueurs :

L'échelon régional compte 10 tableaux : 5 tableaux messieurs et 5 tableaux dames :

MESSIEURS

- Tableau Seniors Messieurs (ME) 1 groupe de 32 joueurs
 - Tableau Juniors (M - 18)
 - Tableau Cadets (M -15)
 - Tableau Minimes (M -13)
 - Tableau Benjamins (M -11)
- } 1 groupe de 24 joueurs

DAMES

- Tableau Seniors Dames (DE)
 - Tableau Juniors (D -18)
 - Tableau Cadettes (D -15)
 - Tableau Minimes (D -13)
 - Tableau Benjamins (D -11)
- } 1 groupe de 16 joueuses

Article 16 – Divisions et nombres de joueurs Néant

L'échelon régional compte 10 divisions : une division par catégorie soit :

MESSIEURS

- ME : 1 groupe de 32 joueurs
- M - 18
- M - 15 1 groupe de 24 joueurs
- M - 13
- M - 11

DAMES

- DE
- D - 18
- D - 15 1 groupe de 16 joueuses
- D - 13
- D - 11

TITRE 3 : DEROULEMENT SPORTIF DU CRITERIUM FEDERAL REGIONAL

Article 16 - Constitution des divisions pour le 1^{er} tour régional

16-1 - Constitution pour le premier tour

Il n'y a pas de montée horizontale, s'il y a une montée verticale (par exemple pas de M-18 en ME car certains M-18 montent à l'échelon national 2).

MESSIEURS

- ME : pas de M -18
- M -18 : pas de M -15
- M -15 : pas de M -13

DAMES

- DE : pas de D -18
- D -18 : pas de D -15
- D -15 : pas de D -13

Les tableaux sont constitués à partir de la saison passée de la manière suivante :

	Critère 1 : Nouvelle participation (1ere ou reprise)	Critère 2 : Résultats en N2	Critère 3 : Résultats au tour 4 du CF D1 de l'année précédente	Critère 4 : Points classement général du CF de l'année précédente
ME	Joueurs numérotés avec un maximum de 3 joueurs	Joueurs non retenus en N2 et ayant des points B	10 joueurs (2 par comité)	Complément à 32 joueurs
M -18	Joueurs classés 17 et plus avec un maximum de 2 joueurs	Joueurs non retenus en N2 et ayant des points C	5 joueurs (1 par comité)	Complément à 24 joueurs
M -15	Joueurs classés 15 et plus avec un maximum de 2 joueurs	Joueurs non retenus en N2 et ayant des points D	5 joueurs (1 par comité)	Complément à 24 joueurs
M -13	Joueurs classés 12 et plus avec un maximum de 2 joueurs	Joueurs non retenus en N2 et ayant des points E	5 joueurs (1 par comité)	Complément à 24 joueurs
M -11	Joueurs classés 10 et plus avec un maximum de 2 joueurs	Joueurs non retenus en N2 et ayant des points F	5 joueurs (1 par comité)	Complément à 24 joueurs

DE	Joueuses classées 14 et plus avec un maximum de 2 joueuses	Joueuses non retenues en N2 et ayant des points B	5 joueuses (1 par comité)	Complément à 16 joueuses
D -18	Joueuses classées 12 et plus avec un maximum de 2 joueuses	Joueuses non retenues en N2 et ayant des points C	5 joueuses (1 par comité)	Complément à 16 joueuses
D -15	Joueuses classées 10 et plus avec un maximum de 2 joueuses	Joueuses non retenues en N2 et ayant des points D	5 joueuses (1 par comité)	Complément à 16 joueuses
D -13	Joueuses classées 8 et plus avec un maximum de 2 joueuses	Joueuses non retenues en N2 et ayant des points E	5 joueuses (1 par comité)	Complément à 16 joueuses
D -11	Joueuses classées 6 et plus avec un maximum de 2 joueuses	Joueuses non retenues en N2 et ayant des points F	5 joueuses (1 par comité)	Complément à 16 joueuses

16-2 Première participation ou reprise d'activité

Les joueurs qui s'engagent avant la date de réunion de la commission régionale sont placés suivant les dispositions ci-dessus. Ils sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

Les joueurs qui s'engagent après cette réunion sont placés, quel que soit leur classement, à l'échelon départemental par leur comité respectif :

L'intégration de ces participants se fera dans l'ordre des points classement (au 1^{er} juillet de la saison).

Article 17 – Principe des montées

Après chaque tour à l'échelon régional, **le nombre de montées à l'échelon national 2** se fera comme suit :

Après le tour :	MESSIEURS					DAMES				
	ME	M -18	M -15	M -13	M -11	DE	D -18	D -15	D -13	D -11
1, 2 et 3	4	3	3	3	3	2	3	3	2	2
4	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Après chaque tour à l'échelon départemental, **le nombre de montées à l'échelon régional par comité** se fera comme suit :

Après le tour :	MESSIEURS					DAMES				
	ME	M -18	M -15	M -13	M -11	DE	D -18	D -15	D -13	D -11

1, 2 et 3	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
4	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1

La montée en fin de saison est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie.

Les montées à l'échelon national 2 sont obligatoires.

Article 18 – Principe des descentes

Les descentes de l'échelon régional à l'échelon départemental dans tous les tableaux sont fonction des montées de l'échelon départemental et des descentes de l'échelon nationale 2 au tour précédent.

Article 19 – Formule du critérium fédéral, échelon régional

Pour tous les tableaux, **le placement des joueurs en poules se fera en fonction du serpent.**

MESSIEURS					DAMES				
ME	M -18	M -15	M -13	M -11	DE	D -18	D -15	D -13	D -11
32 joueurs	24 joueurs	24 Joueurs	24 Joueurs	24 joueurs	16 joueuses	16 joueuses	16 joueuses	16 joueuses	16 joueuses
poules de 4	8 poules de 3	8 poules de 3	8 poules de 3	8poules de 3	4 poules de 4	4 poules de 4	4 poules de 4	4 poules de 4	4 poules de 4

A l'issue des poules la formule de compétition est le classement intégral (CI) avec un tirage au sort selon les règlements sportifs fédéraux.

MESSIEURS					DAMES				
ME	M-18	M-15	M-13	M-11	DE	D-18	D-15	D-13	D-11
CI	CI	CI	CI	CI	CI	CI	CI	CI	CI
1 à 32	1 à 24	1 à 24	1 à 24	1 à 24	1 à 16	1 à 16	1 à 16	1 à 16	1 à 16

Article 20 – Forfaits et Repêchages

Les **forfaits** devront être signalés **avant mercredi 12h** qui précède l'épreuve.

Les **forfaits** signalés **après cette échéance** seront considérés comme **des forfaits non excusés**.

Un **forfait non excusé** entraîne **une amende de 15€** ainsi **que la perte des points de la première partie que le joueur aurait dû jouer.**

Seul un certificat médical pourra permettre au joueur de jouer le tour suivant et l'amende sera supprimée.

Pour un 1^{er} forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison.

~~Pour un 1^{er} forfait excusé et justifié~~, le joueur est ~~maintenu dans sa division~~. (Voyages scolaires, Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie).

~~Pour un 1^{er} forfait excusé et non justifié~~, le joueur ~~descends d'une division~~.

~~Pour un 2^{ème} forfait, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié~~, le joueur ~~descend d'une division~~, sinon il est ~~exclu de l'épreuve~~.

Cette disposition ne s'applique pas à la Nationale 1.

Un forfait est considéré comme **général** si :

~~-c'est un forfait non excusé au 4^e tour de la compétition.~~

En cas de forfait général, le joueur fautif :

~~-ne pourra pas jouer le(s) tour(s) restant de la compétition pour l'année en cours.~~

~~-repartira la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle qu'il aurait pu prétendre avec son total de points au critérium fédéral.~~

Si un repêchage à l'échelon national 2 est envisagé, la règle suivante s'applique :

Repêchage à l'échelon national 2 envisagé par le responsable critérium fédéral de l'échelon national 2 avant le mardi minuit précédent la compétition.	Le premier remplaçant de l'échelon régional a l'obligation de monter à l'échelon nationale 2
Repêchage à l'échelon national 2 envisagé par le responsable critérium fédéral de l'échelon national 2 entre le mardi minuit et le jeudi 20h précédent la compétition.	Le premier remplaçant (voire le 2 ^e en cas de refus), prévenu par le responsable CF de zone (N2), peut monter à l'échelon national 2 s'il y a accord du joueur. Le responsable CF de zone (N2) doit prévenir le responsable CF de l'échelon régional pour qu'il trouve un remplaçant à l'échelon départemental.
Repêchage à l'échelon national 2 envisagé par le responsable critérium fédéral de l'échelon national 2 entre le jeudi 20h et le vendredi minuit précédent la compétition.	Le premier remplaçant (voire le 2 ^e en cas de refus), prévenu par le responsable CF de zone (N2), peut monter à l'échelon national 2 s'il y a accord du joueur. Le responsable CF de zone (N2) doit prévenir le responsable CF de l'échelon régional et le juge-arbitre de la compétition de l'échelon régional. Le tableau sera incomplet.

Si un repêchage à l'échelon régional est envisagé, la règle suivante s'applique :

REPECHAGE REGIONAL SPECIFIQUE AUX FEMININES	
Repechage à l'échelon régional envisagé par le responsable régional du critérium fédéral afin de compléter la division régionale	Après avoir épuisé la liste des remplaçantes de la catégorie, il sera fait appel aux secondes (puis aux 3èmes non montantes) de chaque département en prenant en priorité la meilleure (ou les meilleures) aux points licences (y compris les joueuses FE). Elles seront incorporées dans la division régionale afin d'avoir une division la plus

	complète possible. Une joueuse FNE au tour précédent ne peut prétendre à remonter en division régionale qu'après avoir fait 1 tour en départementale.
REPECHAGE REGIONAL	
Repêchage à l'échelon régional envisagé par le responsable régional du critérium fédéral le mercredi midi précédent la compétition.	Le premier remplaçant de l'échelon départemental a l'obligation de monter à l'échelon régional
Repêchage à l'échelon régional envisagé par le responsable régional du critérium fédéral entre le mercredi midi et le vendredi midi précédent la compétition.	Le premier remplaçant (voire le 2 ^e en cas de refus), prévenu par le responsable CF (régional), peut monter à l'échelon régional s'il y a accord du joueur. Le responsable CF (régional) doit prévenir le responsable CF de l'échelon départemental.

Article 22 – Conseils Néant

Les personnes présentes sur "le banc" situées à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle.

(Rappel : un seul conseiller par joueur pour les compétitions individuelles et le même du début à la fin d'une partie); le juge arbitre doit s'assurer de leur licenciation.

Article 21 – Lieux et horaires des 4 tours

Tous les tableaux se déroulent sur **une journée** et débutent **le dimanche**

MESSIEURS					DAMES				
ME	M -18	M -15	M -13	M -11	DE	D -18	D -15	D -13	D -11
9h	9h30	9h30	9h30	9h30	9h	11h	11h	11h	11h
8 Tables	8 Tables	8 Tables	8 Tables	8 Tables	4 Tables	4 Tables	4 Tables	4 Tables	4 Tables

Les **8 tableaux jeunes** évolueront au **minimum sur 16 tables**.

Les **2 tableaux Elite** évolueront au **minimum sur 12 tables**.

Les lieux seront affectés selon le principe que chaque comité accueille chaque saison un tour seniors et un tour jeunes.

Les lieux du 1er tour devront être désignés par les comités concernés au plus tard le 1er septembre.

23ème											3	11
24ème											2	10
25ème												9
26ème												8
27ème												7
28ème												6
29ème												5
30ème												4
31ème												3
32ème												2

Faire suivre ce nombre de la lettre correspondant à l'échelon
Tableau 2. 100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.

Barème annexe 1 tableau 1 Autres divisions des règlements sportifs fédéraux.

Article 26 - Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge

Division	Nationale 1	Nationale 2	Régionale 1
Toutes catégories	A		
Séniors		B	C
Juniors		C	D
Cadets		D	E
Minimes		E	F
Benjamins		F	G

Barème annexe 1 tableau 2 des règlements sportifs fédéraux.

Article 27- Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement

Le coefficient attribué au critérium fédéral, quel qu'en soient le niveau et la division, est de 1,25 pour les seniors et de 1 pour les jeunes. Il intervient dans le calcul des points/classement (voir règlements fédéraux administratifs).

Article 28- Délégation sur les compétitions :

Les comités concernés par l'organisation d'un tour du Critérium Fédéral devront désigner un délégué si le responsable de cette compétition ne peut pas se déplacer.

Échelon Régional
Responsable de la compétition
En attente de la décision
Mail : criteriumfederal@pdltt.org

Retrouvez les informations du Critérium fédéral sur :

REGLEMENT CHALLENGE Bernard JEU

Compétition limitée à 24 équipes

- Si le nombre d'inscriptions est supérieur, la Ligue prendra ses dispositions.

Rappel : Un(e) seul(e) des joueur (se)s de l'équipe peut participer dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne.

DROITS D'ENGAGEMENTS

Le droit d'engagement est fixé à **35 €** par équipe engagée.

Chaque équipe doit fournir un Arbitre Diplômé non joueur (avec le grade Arbitre de Club minimum). Dans le cas contraire, une amende de **35 €** sera appliquée.

Aucune inscription n'est prise en compte après le délai imparti.

- Possibilité de remplacement de joueur jusqu'à la date donnée.

Au delà de cette date, et avant le pointage, aucun remplacement n'est accepté pour un compétiteur ayant un nombre de points supérieur au joueur inscrit préalablement.

RECOMPENSES :

Coupe et Médailles

+ Les trois premières équipes seront récompensées financièrement de la façon suivante :

1/ 500 €

2/ 300 €

3/ 200 €

Retrouvez les informations du Bernard JEU sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/challenge-bernard-jeu-2/>

REGLEMENT Individuels Vétérans

1. La Finale Régionale des Individuels Vétérans est réservée aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.
2. Cette finale comporte 10 tableaux et se jouera sur 2 jours (**le samedi** et **le dimanche**).

5 Tableaux MESSIEURS ET 5 Tableaux DAMES

- **Tableau V1** : Agées de plus de 40 ans se jouera **le dimanche**
- **Tableau V2** : Agées de plus de 50 ans se jouera **le dimanche**
- **Tableau V3** : Agées de plus de 60 ans se jouera **le samedi**
- **Tableau V4** : Agées de plus de 70 ans se jouera **le samedi**
- **Tableau V5** : Agées de plus de 80 ans se jouera **le samedi**

- Les participant(e)s ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.
3. Seul(e)s les joueurs et joueuses ayant participé(e)s à la phase départementale peuvent participer à la finale régionale.
La Commission Régionale Vétérans peut accorder selon un cas particulier une invitation à un joueur ou une joueuse.
 4. Les quotas de qualifiés **sont** calculés au prorata du nombre d'engagés sur la phase départementale **de la saison précédente et figurent sur les modalités de la compétition.**

Mais, si certains tableaux de la finale régionale de la saison précédente n'étaient pas complets, les quotas seront réévalués afin de les compléter.

5. Les listes des joueurs et joueuses qualifiés pour la finale régionale seront publiées sur le site de la Ligue.
6. Les titulaires et remplaçants pourront valider leur inscription par le biais du lien indiqué sur le site de la Ligue selon le calendrier indiqué dans les modalités de la compétition de la saison en cours.
7. Chaque inscription sera validée par le paiement par carte bancaire via le lien. En cas de désistement de dernière minute (**sportive@pdltt.org**) les remplaçants seront prévenus par mail.
8. Déroulement de la compétition **sur 2 jours**
 - 8.1 Nombre de qualifiés par catégorie

MESSIEURS		DAMES	
V1	32	V1	24
V2	32	V2	16
V3	32	V3	12
V4	24	V4	8
V5	8	V5	4

- 7.1 Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches
 - 7.2 Dans chaque tableau, les joueurs et joueuses sont répartis en poules 3 ou 4, selon **le classement de la phase en cours**
 - 7.3 Si dans un tableau, le nombre de participants est égal ou inférieur à 8, les poules seront suivies d'un classement intégral avec les 1ers et 2èmes pour les places de 1 à 4 et les 3èmes et 4èmes pour les places de 5 à 8.
 - 7.4 Les 2 premier(e)s de chaque poule sont qualifié(e)s pour le tableau final à élimination directe. **Les 3^{ème} et 4^{ème} sont qualifié(e)s pour le tableau consolante à élimination directe.**
 - 7.5 Selon le nombre de joueurs ou joueuses inscrits pour cette compétition, le Juge Arbitre en accord avec le Responsable du Championnat déterminera les horaires, pourra coupler les catégories et **organiser un tournoi de doubles amical avec les joueurs éliminés des tableaux.**
 - 7.6 **Les 4 premiers des tableaux principaux recevront une récompense ainsi que le premier du tableau consolante.**
 - 7.7 **Toutes les modalités de cette compétition feront parties d'un document spécial par saison.**
9. Qualification pour l'échelon national :

Sont qualifiés pour le Championnat de France National :

- Le Champion du Monde et d'Europe vétérans de la catégorie concernée de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories séniors messieurs et dames ;
- Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire ;
- Suite à l'échelon régional, sont qualifiés :
 - a. Les 2 finalistes par Ligue en **V1, V2, V3, et V4 messieurs.**
 - b. Les 2 finalistes par Ligue en **V1, V2 et V3 dames.**
 - c. **Le vainqueur régional en V5 messieurs, en V4 et V5 dames.**
 - d. Le reste des qualifiés, dans la limite des places disponible, est déterminé par une inscription « libre » à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des 10 catégories.

10. Balles plastiques blanches fournies par la Ligue.

Responsable de la Compétition : Thierry ETIENNE

Responsable des inscriptions : Françoise DREYER : sportive@pdltt.org

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/veterans-2/>

REGLEMENT Coupe Nationale Vétérans Ligue

1. La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux licenciés traditionnels âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

2. Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double

Les parties se disputent au meilleur des cinq manches dans l'ordre suivant : AX – BY-
Double- AY – BX

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties.

3. Tableaux :

La coupe Nationale vétérans comporte 3 tableaux

- Tableau A : plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- Tableau B : plus de 50 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- Tableau C : plus de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours

4. Composition des équipes

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre au maximum.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.

Chaque équipe ne peut comporter qu'un étranger.

Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans le même tableau. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux associations et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B.

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

5. La commission sportive de la Ligue fixe le nombre d'équipes par tableaux soit :

- Tableau A : 16 équipes
- Tableau B : 8 équipes
- Tableau C : 8 équipes

Si le nombre d'équipes engagées est supérieur au nombre ci-dessus, les équipes seront sélectionnées par la moyenne des points des joueurs engagés dans l'ordre décroissante.

6. La phase régionale se déroule par élimination directe avec classement intégral, soit 4 tours de 8 rencontres pour le tableau A, et 3 tours de 4 rencontres pour les tableaux B et C.

7. Droit d'engagement :

La ligue fixe un droit d'engagement par équipe,

Ce droit d'engagement sera accompagné du formulaire d'inscription situé sur le site de la Ligue.

L'équipe sera inscrite dès la réception de ces éléments.

8. Tirage au sort

Le placement des équipes dans les tableaux sera effectué par le Juge Arbitre de l'épreuve par tirage au sort dès la fin du pointage.

9. Echelon National

La journée finale regroupe en un seul lieu les 32 équipes du tableau A, les 24 équipes du tableau B et les 24 équipes du tableau C.

Pour le tableau A : 2 équipes qualifiées par Ligue soit 26 plus 6 équipes qualifiées au prorata des engagés au niveau régional dans l'ordre décroissant des places obtenues.

Pour les tableaux B et C : 1 équipe qualifiée par Ligue soit 13 plus 11 équipes qualifiées au prorata des engagés au niveau régional dans l'ordre décroissant des places obtenues

10. Balles plastiques blanches fournies par la Ligue.

11. Récompenses

Dans chaque tableau, les 3 premières équipes recevront une coupe.

12. Les modalités de cette compétition font parties d'un document spécial.

Responsable de la Compétition : Thierry ETIENNE

Responsable des inscriptions : Françoise DREYER : sportive@pdltt.org

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/veterans-2/>

REGLEMENT Titres par équipes Vétérans

1. La finale Régionale par équipes Vétérans est réservée aux licenciés traditionnels âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
Elle réunit les 3 meilleures équipes Vétérans des Comités **44-49-72-85** qualifiées à l'issue de leur Championnat respectif.
2. Formule de la compétition :
Les rencontres ont lieu en 5 parties selon la formule suivante :
4 simples et 1 double
Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches dans l'ordre suivant :
AX-BY-DOUBLE-AY-BX
Les équipes peuvent être composées de 4 joueurs. Chacun des 4 joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.
Une équipe peut être composée de messieurs, dames ou être mixte
3. Seules les équipes ayant participées à la phase départementale peuvent participer à la finale régionale
4. Déroulement de la compétition
Lors des poules, toutes les parties des rencontres sont jouées pour établir le classement de chaque poule.
A partir du tableau, les rencontres s'arrêtent au score acquis, lorsqu'une équipe a remporté 3 victoires.
5. Balles plastiques blanches fournies par la Ligue.
6. Nombre de tables : 12

7. Horaires prévisionnels

- Pointage des Equipes : 9 h
- Début : 9h30

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/veterans-2/>

REGLEMENT Sport dans l'Entreprise

1- La Finale Régionale du « SPORT DANS L'ENTREPRISE » comporte 6 tableaux :

DAMES :

- Seniors dames
- Vétérans dames

MESSIEURS :

- Seniors Messieurs
- Vétérans 1 Messieurs
- Vétérans 2 Messieurs
- Messieurs - de 1300 pts

- 2- Seul(e)s les joueurs et joueuses étant inscrit(e)s à la phase départementale peuvent participer à la finale régionale.
- 3- Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches.
- 4- Les joueuses et joueurs doivent posséder une licence traditionnelle et une qualification « corpos ». La licence sera demandée au pointage.
- 5- Les quotas sont calculés sur la participation de la saison précédente. Mais si un ou plusieurs tableaux n'étaient pas complets, les quotas seront révisés afin de les compléter.
- 6- Des droits d'engagements sont fixés par tableau
- 7- Une compétition de doubles peut être organisée selon les horaires.
- 8- Une récompense pour les 4 premiers ou premières par tableau sera attribuée.

9- Chaque inscription sera validée par le paiement par carte bancaire via le lien.
En cas de désistement de dernière minute via (sportive@pdlft.org), les remplaçants seront prévenus par mail.

Tout joueur ou joueuse ayant confirmé sa participation et absent(e) le jour de la compétition paiera une amende de 15 euros.

10- Qualification pour l'échelon national : les joueurs et joueuses sont qualifiés pour le Championnat de France National selon les quotas fixés par la F.F.T.T

11- **Le 1^{er} du tableau -1300 sera qualifié pour le Championnat de France National.**

12- Balles plastiques blanches fournies par la Ligue.

13- Nombre de tables : 16

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/sport-en-entreprise/>

REGLEMENT Coupe Régionale Inter-clubs

Article 1

La **COUPE RÉGIONALE INTERCLUBS** est une nouvelle épreuve qui remplace les Interclubs régionaux.

Article 2

La déconnexion avec l'échelon départemental est totale.

Article 3

Deux catégories sont représentées :

- Les poussins /poussines
- Les benjamins/benjamines

Article 4

Les équipes sont composées de 3 athlètes avec obligatoirement de la mixité.

(2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon)

Dans la catégorie benjamins/benjamines une poussine peut remplacer une benjamine et un poussin peut remplacer un benjamin.

Article 5

Les inscriptions des équipes sont libres et gratuites.

Les huit meilleures équipes (somme des points classements des trois athlètes situation mai) seront retenues dans chaque tableau. En cas d'égalité, l'équipe la plus jeune sera retenue.

Article 6

Formule de la compétition :

Les équipes sont placées par points classements des trois athlètes dans un tableau à classement intégral.

Formule des rencontres :

Le placement des joueurs est libre.

A-Y

B-X

Double BC/YZ

A-X

C-Z

Toutes les rencontres sont jouées.

Les trois premières équipes de chaque tableau sont récompensées.

Article 7

Cette compétition est prise en compte dans la grille Avenir Ping.

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/interclubs/>

REGLEMENT Finales par Classements

1- QUALIFICATION DEPARTEMENTALE

Seul(e)s les joueurs et joueuses ayant participé à la phase départementale pourront jouer la phase régionale qualificative pour la phase nationale.

Pour une bonne homogénéisation de la phase régionale, il est conseillé que les inscriptions départementales soient ouvertes à l'ensemble des licencié(e)s correspondants aux différents tableaux. (à partir des benjamins)

Pour les joueurs et joueuses ne participant pas au Critérium fédéral, un droit d'engagement sera versé au comité.

De plus, la formule de la compétition doit être identique de la phase départementale à la phase nationale c'est-à-dire poules de 3 avec un barrage 2^{ème} et 3^{ème}, le gagnant rencontrant un 1^{er} de poule puis un tableau à élimination directe.

Dans la mesure du possible, 2 joueurs du même club ne doivent ni être dans la même poule, ni se rencontrer lors du barrage 2-3.

Selon les nombre d'engagés, faire la compétition départementale sur 2 jours avec 4 tableaux par journée.

2- TRANSMISSION DES RESULTATS

Les comités ont l'obligation de remonter les résultats des phases départementales **sur le fichier Excel avec un onglet par tableau, issu de SPID.**

Ce fichier devra parvenir au Responsable de l'épreuve régionale 24h après la phase départementale.

Dans la mesure du possible, les Responsables départementaux de cette compétition devront demander aux qualifié(e)s de la phase départementale si ils ou elles désirent jouer à la phase régionale.

Ce fichier est joint au présent règlement.

3- ORGANISATION SPORTIVE DE L'ÉPREUVE REGIONALE

La phase régionale est qualificative pour la phase nationale.

Les quotas de qualifié(e)s à l'échelon régional sont déterminés en fonction du nombre de joueurs ou joueuses ayant participé à la phase départementale **de la saison précédente.**

Mais si un tableau régional n'est pas complet, les quotas seront révisés afin de le compléter

a. INSCRIPTION DES TITULAIRES

A l'issue de toutes les phases départementales :

- Pour les tableaux féminins : 24 joueuses seront qualifiées pour l'échelon régional
- Pour les tableaux masculins : 48 joueurs seront qualifiés pour l'échelon régional

La liste des joueurs ou joueuses qualifié(e)s sera publiée sur le site de la Ligue.

Chaque joueur ou joueuse devra s'inscrire par le lien notifié sur le site de la Ligue jusqu'à la date limite indiquée sur les modalités de la compétition.

L'inscription sera finalisée avec le paiement par carte bancaire via le site « engagement sport ».

b. INSCRIPTION DES REMPLACANTS

Dès la date limite passée pour les titulaires, la liste des remplaçant(e)s sera publiée sur le site de la Ligue et les remplaçant(e)s pourront s'inscrire par le lien notifié sur le site de la Ligue jusqu'à la date limite indiquée sur les modalités de la compétition.

Si les remplaçant(e)s prévu(e)s n'ont pas finalisé leur inscription, les joueur (se)s suivant seront prévenu(e)s par le biais de l'adresse mail de leur correspondant de club.

Si un titulaire venait à s'inscrire après la date limite de son statut, la priorité sera donnée au remplaçant(e) convoqué(e).

c. FORMULE DE LA COMPETITION

La Phase Régionale se déroulera sur 2 journées :

Samedi

- tableau H12 : joueurs classés entre 1100 et 1299 points
- tableau F9 : joueuses classées entre 800 et 999 points
- tableau H15 : joueurs classés entre 1300 et 1599 points
- tableau F12 : joueuses classées entre 1000 et 1299 points

Dimanche

- tableau H 8 : joueurs classés entre 500 et 899 points
- tableau F5 : joueuses classées entre 500 et 599 points
- tableau H10 : joueurs classés entre 900 et 1099 points
- tableau F7 : joueuses classées entre 600 et 799 points

Les horaires et quotas sont indiqués sur les modalités de la compétition.

Pour les tableaux féminins :

- Les 24 joueuses qualifiées seront réparties en 8 poules de 3, respectant le serpent selon les points classements (2^{ème} phase) mais en évitant que 2 joueuses du même comité se trouvent dans la même poule.
- Si un tableau féminin est incomplet, 1 poule de 4 sera préférée à 2 poules de 2 avec 3 qualifiées sur la poule (la 4^{ème} sera éliminée).
- Pour le tirage au sort, les barrages se feront entre les 2èmes et 3èmes de poules, les gagnantes rencontrant les 1eres de poules.
- Les parties de classement seront jouées en fonction des quotas de qualifiées pour la phase nationale.

Pour les tableaux masculins :

- Les 48 joueurs qualifiés seront répartis en 16 poules de 3, respectant le serpent selon les points classements (2^{ème} phase) mais en évitant que 2 joueurs du même comité se trouvent dans la même poule.
- Pour le tirage au sort, les barrages se feront entre les 2èmes et 3èmes de poules, les gagnants rencontrant les 1ers de poules.
- Les parties de classement seront jouées en fonction des quotas de qualifiés pour la phase nationale.

La compétition se déroulera avec des balles blanches pastiques fournies par la Ligue.

Récompenses

Les 4 premiers et premières de chaque tableau seront récompensés.

4- QUOTAS PHASE NATIONALE

A l'issue de la compétition régionale, les qualifié(e)s ainsi que les remplaçant(e)s devront être en mesure de se positionner pour jouer ou non à la phase nationale.

La liste des titulaires et des remplaçant(e)s sera transmise aux instances fédérales qui enverront la convocation pour les finales fédérales par mail à chaque participant(e).

Les quotas pour la phase Nationale seront affichés lors de la Finales Régionale.

Responsable de la Finale Régionale par Classements

de la Ligue des Pays de la Loire : **Françoise DREYER sportive@pdltt.org**

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/finales-par-classements/>

REGLEMENT Titres par équipes

A la fin de la Phase 2 :

Masculins

Pré-nationale :

A l'issue de la compétition, les premiers de chaque poule se rencontrent.
½ finales croisées le matin, places 1-2 et 3-4 l'après-midi.

Régionale 1 :

Les premiers de chaque poule se rencontrent. Le vainqueur est champion des Pays de la Loire de R1

Régionale 2 :

Les premiers de chaque poule se rencontrent au cours d'une compétition, après tirage au sort pour la composition d'un tableau à élimination directe, le vainqueur est champion des Pays de la Loire de R2.

Régionale 3 :

Les premiers de chaque poule se rencontrent selon la même formule qu'en R2. Le vainqueur est champion des Pays de la Loire de R3.

Féminines

Pré-nationale et R1 et R2:

L'équipe classée 1^{ère} de la poule en 2^{ème} phase est championne des Pays de la Loire de pré nationale, et de régionale 1 et régionale 2.

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/championnat-par-equipes/>

REGLEMENT Grand Prix du Ping PDL

Article 1

Le **GRAND PRIX DE PING DES PAYS DE LA LOIRE** est ouvert aux licenciés traditionnels de la catégorie poussins à seniors en garçons et filles. Le titre de Champion(ne) des Pays de la Loire sera décerné sur l'ensemble des catégories. Il se déroulera les samedi 14 juin et dimanche 15 juin 2019 à Bellevigny (85).

Article 2

Le nombre de participants est de 8 dans la catégorie poussines

Le nombre de participants est de 16 de la catégorie poussins, benjamins à seniors en garçons et en filles.

L'engagement est gratuit, les meilleurs aux points classement de juin seront retenus pour participer au Grand Prix.

Dans la catégorie poussins, les 10 meilleurs aux points classement + 6 wild card Commission Jeunes

Article 3

Si ses points le permettent, un(e) joueur(se) peut participer à 2 tableaux mais il(elle) est dans l'obligation de participer dans sa catégorie.

Article 4

SAMEDI

Poussines : 2 poules de 4 puis parties 1/4 - 2/3 - classement intégral

Poussins : 4 poules de 4 (le premier dans le tableau principal en 1/4 - le 4^{ème} dans le tableau consolante - barrage 2-3 - tableau principal et consolante à élimination directe)

Minimes - Juniors : 4 poules de 4 (le premier dans le tableau principal en 1/4 - barrage 2-3 - le 4^{ème} est éliminé - tableau à élimination directe)

DIMANCHE

Benjamins : 4 poules de 4 (le premier dans le tableau principal en 1/4 - le 4^{ème} dans le tableau consolante - barrage 2-3 - tableau principal et consolante à élimination directe)

Cadets – Seniors : 4 poules de 4 (le premier dans le tableau principal en 1/4 - barrage 2-3 - le 4^{ème} est éliminé) - tableau à élimination directe

Article 5

Cette compétition est prise en compte dans la grille clubs formateurs

Article 6

Un classement est édité dans chaque tableau, les 4 premiers(ères) sont récompensé(e)s (podium).

Tableaux seniors Messieurs et Dames : (espèces)

1^{er} : 500 € 2^{ème} : 300 € 3^{ème} : 100 € 4^{ème} : 100 €

Tableaux juniors - cadets - minimes - benjamins Garçons et Filles : (chèques-cadeaux Dauphin)

1^{er} : 150 € 2^{ème} : 100 € 3^{ème} : 50 € 4^{ème} : 50 €

Tableaux poussin(e)s : (chèques-cadeaux Dauphin)

1^{er/1^{ère}} : 100 € 2^{ème} : 75 € 3^{ème} : 30 € 4^{ème} : 30 €

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/grand-prix/>

REGLEMENT d'homologation des Tournois

1. Procédure administrative pour l'homologation d'un tournoi régional

- L'organisateur doit au préalable en demander l'inscription au calendrier ([article 2](#))
 - Les responsables départementaux envoient un accusé de réception précisant la date retenue [avec une copie au Responsable des Tournois de la Ligue](#).
 - Après accord de la date, l'organisateur adresse au Responsable Départemental :
 - a- la catégorie du tournoi,
 - b- le projet du règlement,
 - c- les droits d'homologation correspondants,
 - d- le nom et grade du Juge arbitre qui devra être JAN pour les tournois internationaux ou nationaux classés A et au moins JA3 pour les autres tournois
- via la procédure SPIDWEB.
- A tout moment de cette procédure, l'organisateur pourra être amené à apporter des modifications à son règlement ou à produire tous les documents manquants au dossier pour obtenir l'homologation définitive.

2. La demande des dates de tous les tournois régionaux et locaux

Hormis les tournois d'été, les tournois homologués sont organisés sur la saison sportive [mais les demandes de dates peuvent varier en fonction des obligations de réservation des installations, de la date du tournoi, de la décision d'organiser un tournoi.](#)

[Pour éviter l'organisation de tournois sur des compétitions nationales \(territoire de la Ligue\) les organisateurs doivent faire leur demande de date auprès du Responsable Départemental et Régional avant le 15 juin. \(\[sportive@pdltt.org\]\(mailto:sportive@pdltt.org\)\)](#)
Une réponse leur sera adressée avant le 30 juin

3. La demande d'homologation des tournois régionaux

[L'homologation des tournois régionaux organisés sur la saison sportive doit être obtenue si possible un mois avant la date du tournoi.](#)

4. Incompatibilités

Conformément à l'article X-106 des règlements fédéraux et après décision de la Ligue, aucune épreuve ne peut être homologuée aux dates retenues pour le calendrier pour :

- Les tours du Critérium Fédéral.
- Les journées du Championnat de France par équipes sauf les journées des titres et des barrages.
- L'organisation de la journée finale des compétitions des fédérations

associées sur le territoire de la ligue du club organisateur sauf accord local ou national des dites fédérations.

○ ~~L'organisation d'une compétition nationale ou internationale sur le territoire de la ligue ou d'une ligue limitrophe du club organisateur, si le tournoi peut constituer une gêne pour cette organisation.~~

○ L'organisation de compétitions individuelles régionales.

Toutefois une dérogation pourra être accordée à l'organisateur s'il s'engage à ne pas accepter des joueurs et joueuses inscrits ou qualifiés pour les compétitions individuelles.

Si dérogation il y a, les résultats devront être obligatoirement adressés au Responsable Régional des Tournois pour vérification de la dérogation..

5. Les droits d'homologation :

- Les droits d'homologation de la Ligue sont supprimés pour tous les tournois.
- Pour les droits d'homologation des comités, se reporter au barème en vigueur.
- Pour les tournois nationaux et internationaux, il faut adresser obligatoirement le chèque à l'ordre de la F.F.T.T.

ECHELON	CHEQUE FFTT
REGIONAL	gratuit
NATIONAL B	150 €
NATIONAL A	300 €
INTERNATIONAL	500 €

Le terme « et sur invitations » ne devra plus figurer dans les règlements.

- Les demandes de parution d'affiche sur le site de la Ligue sont à régler en même temps que la demande d'homologation (envoyer les fichiers à la Ligue) : 5 euros

6. Distances séparant 2 tournois

- Si une même date est demandée pour 2 tournois dans des salles assez proches, situées à une distance inférieure à 50 kms, il sera demandé l'accord des deux clubs.
- En cas de désaccord, c'est la commission régionale des tournois qui tranchera.

7. Priorités sur la demande de date

- Date de la demande
- Club non satisfait la saison précédente
- Si besoin, tirage au sort

8. Priorités sur l'homologation

- Respect des délais d'inscription.
- Respect de la procédure administrative antérieure.
- Niveau du tournoi.
- Club non satisfait la saison précédente.
- Antériorité des organisations à date fixe.

9. Discipline

- Procédure :
 - a-** Les règlements des tournois doivent toujours être visés par les Juges Arbitres désignés.
 - b-** Si une association organise un tournoi dont les résultats sont remontés sur SPID sans en demander l'homologation, elle se verra infliger une amende de 200 euros, reversée à son comité départemental.

- c- Pour tous les tournois « amicaux » (doubles, harbart, coupe Davis, promotion) dont les résultats ne sont pas enregistrés : **la demande de date est à faire au comité départemental concerné.**
- d- Le règlement d'un tournoi homologué ne peut être modifié qu'avec l'accord de la commission régionale des tournois, exception faite du cas où l'organisateur, en accord avec le Juge Arbitre, souhaite annuler un tableau faute d'un nombre insuffisant de participant ou modifier la formule indiquée (par exemple poule unique de 5, 6 ou 7 au lieu de formule standard).
Pour cela, Il est vivement recommandé d'indiquer dans le règlement du tournoi, le nombre minimum de participants en dessous duquel un tableau pourra être annulé ou modifié.
 - o Sportive
 - a- Conformément aux règlements fédéraux, un joueur forfait non excusé à un tournoi, est enregistré comme perdant la première partie des tableaux pour lesquels il s'était inscrit.
 - b- En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue en application de l'article 7.2 TITRE IV Chapitre II des règlements administratifs

10. Quelques impératifs

- o Obligatoire:
 - Générer (enregistrer, déposer et envoyer) le règlement du tournoi par le biais du site « SPIDWEB » ou « SPID MON CLUB »**
- o Les personnes désignées pour la direction des épreuves ne pourront pas participer au tournoi en tant que joueurs.
- o Respecter les horaires.
- o Limiter la participation à 2 tableaux individuels par jour. (3, si le règlement précise qu'un joueur peut participer à un 3ème tableau à condition d'être éliminé dans les 2 premiers).
- o Ne pas bloquer les jeunes toute la journée.
- o Finale obligatoire au meilleur des 5 manches si présence d'un Jeune (- de 18 ans)
- o Promouvoir les féminines.
- o **Le rapport du Juge Arbitre sera adressé aux Responsables des Tournois (comité et Ligue)**
- o Procéder à la remontée des résultats saisis sur SPIDD.
- ~~o Le club organisateur doit obligatoirement fournir les balles en précisant dans le règlement la marque de celles-ci.~~
- o Liste **détaillée** des récompenses par **tableaux, jointe au règlement.**

11. Quelques conseils

- o Poules de 3 avec 2 qualifié(e)s par poule.
- o Table d'arbitrage sur - élevée avec sono.
- o Tableau respectant les séries de classement.
- o Tarifs préférentiels pour les jeunes.
- o Si possible, tableaux féminins, vétérans
- o Attirer les féminines en attribuant un bon d'achat au club inscrivant le plus de féminines.

12. Coordonnées des Responsables

- o **Responsable de Branche : Christian BONNEAU**
- o **LIGUE : Françoise DREYER : sportive@pdltt.org**
- o CD 44 : Jean Yves LEMAN : jy.leman@cdtt44.fr
- o CD 49 : Olivier LIGNY : olivier.ligny@gmail.com

- CD 53 : Philippe BOUCHER : philippe.boucher29@orange.fr
- CD 72 : Michel VIGNERON : vigneron.michel@orange.fr
- CD 85 : Françoise DREYER : françoisedreyer@sfr.fr

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://tennisdetablepaysdelaloire.org/tournois/>